



Département des Bouches du Rhône

MARIGNANE, le 9 septembre 2006

AR 75 767 174 0 FR

**Monsieur LE PRESIDENT
Chambre de Métiers des Bouches du Rhône
5 Bd Pébre
13008 MARSEILLE**

**Dossier : SCI ROME INVEST ZAC des Gabins Salon de Provence
C.D.E.C. N° 06-20 du 6 juin 2006**

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers de Marseille,

Nous avons l'honneur de vous exposer que nous avons pris connaissance de l'avis du 12 mai 2006 de la Chambre de Métiers dans le cadre de l'instruction de la demande de la Commission Départementale d'Equipement Commercial du dossier ci-dessus référencé.

Cet avis est négatif.

Or le jour de la commission la **Chambre de Métiers a voté pour le projet.**

Aucune explication de la Chambre de Métiers pour ce changement de position n'est mentionné dans la décision de la C.D.E.C. ni dans le procès verbal de la commission.

Pour cette raison, nous vous demandons de bien vouloir **nous indiquer les éléments majeurs** qui sont intervenus entre le 12 mai 2006 et le 6 juin 2006 permettant à la Chambre de Métiers de changer d'avis sur ce projet.

Nous vous remercions de bien vouloir également les transmettre à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône afin que ces explications soient communiquées auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif dans notre requête N° 0605531-8.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

**DONNETTE Martine
La Présidente**

Pièces jointes :

1. Avis négatif de la C.M. du 12 mai 2006
2. C.D.E.C. du 6 juin 2006